



## TRANSPORT LOCAL

### CONTEXTE

---

Le Comité organisateur établit le système de transport local et coordonne ces opérations pendant la Finale.

Le Comité organisateur assume le transport local dès l'arrivée des délégations et des officiels majeurs, et ce, pour tous les déplacements de ces clientèles et de leur équipement pendant la durée de la Finale.

### OBJECTIF DE LA PROCÉDURE

---

Assurer des déplacements sécuritaires et efficaces pour l'ensemble des délégations et des officiels majeurs entre la centrale administrative et les sites d'hébergement, de compétitions, d'alimentation et autres sites prévus par le Comité organisateur.

### MODALITÉS DU TRANSPORT LOCAL

---

Tous les usagers du transport local doivent respecter les horaires, itinéraires et modes de transport prévus par le Comité organisateur.

Le Comité organisateur établit, en collaboration avec **SPORTSQUÉBEC**, le plan définitif d'opération et contracte les ententes avec les différents transporteurs.

Le système de transport est déterminé en fonction :

- ↳ De la situation géographique des sites d'hébergement, des sites de compétitions, des sites d'alimentation, de la centrale administrative et des autres sites prévus par le Comité organisateur.
- ↳ Des horaires des compétitions et des activités sociales et culturelles prévues.

Toute autre modalité d'opération devrait faire l'objet d'entente entre le Comité organisateur et **SPORTSQUÉBEC**.